



## **Photo Club Rebécq** **Assemblée générale extraordinaire du 25 Avril 2014**

**But de la réunion :** Modification des statuts  
**Situation actuelle :** Société de fait  
**Objectif :** Devenir **Association Sans But Lucratif**  
**Motivation :** Le club a acquit une notoriété certaine grâce à l'action du président et de l'ensemble des membres. Il apparait donc nécessaire d'adapter nos statuts pour représenter cette situation.

**Buts :**

- 1** Affirmer notre état en vue de pouvoir s'exprimer au niveau de dialogue nécessaire au développement du Photo Club
- 2** Mettre les membres en sécurité contre d'éventuels tracas liés au statut actuel.

**Méthodologie :** Vote à main levée par l'ensemble des membres sen ordre de cotisation, présents, ou ayant soumis une procuration.

Décision à la majorité absolue des voix.

Sur base de la décision des membres, le comité entamera les démarches nécessaires pour entériner cette décision.

Les nouveaux statuts du club seront établis par le comité sur base du document mis à disposition par le **Service Public Fédéral Justice du gouvernement Belge** avec les apports nécessaires aux particularités du **Photo Club Rebécq**

**Calendrier :** Les démarches seront entamées dans les plus brefs délais ; Nous n'avons aucun contrôle sur la durée des démarches du côté de l'administration. Les membres seront tenus au courant de l'avancement au fur et à mesure de celui-ci.

<b>Votes :</b>	Membres présents	19
	Membres ayant transmis une procuration	4
	Votes pour	23
	Votes contre	0
	Abstentions	0

**Conclusion :** il fut décidé à la majorité absolue de modifier nos statuts en Association Sans But Lucratif.